

LEMMES, le 08 novembre 2023.



Le Président,

Aux abonnés.

14, grande rue – 55220 LEMMES

syndt.aep_lov@yahoo.fr

☎ 06.76.78.63.64 / 06.30.08.35.77

NOTE D'INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers abonnés,

Comme l'année dernière, le syndicat fait face depuis quelques années à des dépenses nécessaires et réglementaires pour le maintien du bon fonctionnement du réseau de distribution de l'eau potable.

La perte des gros consommateurs (baisse de l'élevage), un programme de travaux obligatoire pour la sécurisation et la pérennité du réseau, plusieurs grosses fuites soudaines, le réapprovisionnement en eau à l'automne 2022, l'augmentation du prix des compteurs et de tous les matériaux nécessaires à son entretien, le conditionnement d'un tarif minimum de l'eau, par les organismes subventionnant les investissements (Département, Agences de bassins...), rendent obligatoire la révision à la hausse des tarifs pratiqués par le syndicat.

Concrètement, le prix de l'eau doit être déterminé en fonction des besoins en dépenses de fonctionnement et d'investissement (prise en compte du renouvellement des réseaux).

Les recettes issues de la facturation du service doivent permettre de couvrir les charges du service (investissement et fonctionnement).

Avec un budget équilibré en 2023, et pour pouvoir pérenniser cette situation, le tarif de l'eau, plus bas que la moyenne meusienne 2021 qui est de 1,56 € HT-Hors Redevance/ m³ soit 2,02 € TTC/ m³ pour l'eau potable (*Source Département : moyenne du prix de l'eau des 30 communes > 1000 habitants*), est augmenté progressivement jusqu'en 2026.

C'est pourquoi, lors du dernier conseil syndical du 08 novembre 2023, le tarif de l'eau a été fixé à 1,11 € H.T du m³, contre 0.96 € H.T. au 25/11/2022. Délibération jointe à cette note.

Ces tarifs seront effectifs sur votre facturation du mois de décembre 2023, suite au relevé de novembre 2023.

Soucieux de l'impact de cette augmentation sur les ménages modestes, le syndicat propose toujours, sur demande de l'abonné auprès de la secrétaire, la pratique d'une avance de consommation qui sera facturée en milieu d'année (juin 2024). Attention cette avance correspondra à une consommation annuelle minimum de 20 m³.

Rappel : un forfait minimum de 20m³ est appliqué à tous les abonnés, ayant une consommation inférieure.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, chers abonnés, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président.



Hervé CORVISIER

Département

MEUSE

Arrondissement

VERDUN

Canton

DIEUE s/Meuse

NOMBRE MEMBRES

En exercice ..	6
Présents	5
Votants	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

OBJET

Révision du prix
de vente du m³
d'eau sur la
consommation
2023
~~~~~

Convocation du  
conseil syndical le :  
**17.10.2023**

Rendue exécutoire par affichage  
et envoi à la Préfecture de BAR-

LE-DUC le :  
**09.11.2023**

**RECOURS, INFORMATIONS DES USAGERS :**  
Si vous entendez contester la présente  
décision, il vous est conseillé de demander  
des fiches d'informations établies à votre  
usage par le Tribunal Administratif de  
NANCY. Ces fiches vous informent sur les  
différentes possibilités de recours, les  
pouvoirs du juge administratif, la façon de le  
saisir, les frais de recours, etc... Elles vous  
seront adressées sur simple demande, par  
lettre ou téléphone au :

Tribunal Administratif de Nancy  
CO n° 28 - 5 place de la Carrière  
54036 - NANCY  
☎ - 03.83.35.40.98

DS - 2023 - 11

Syndicat d'A.E.P. de **LEMMES - OSCH**

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 055-255501611-20231108-DE\_2023\_016-DE

S'LO

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL**

des

**DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**

du **MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023**

♫

L'An deux mil vingt-trois, le huit Novembre, les Membres du conseil syndical, étant réunis en mairie de LEMMES, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Hervé CORVISIER**,

Etaient présents : JAUNEL Jean-Pierre - AUBRY Michel  
CORVISIER Hervé - HUGUIN Angélique - MARQUET Philippe.

Etait absent : LOUIS Denis

Etaient excusés : -

Un scrutin a eu lieu, Mme HUGUIN Angélique, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président après avoir ouvert la séance, invite le Comité Syndical à réfléchir sur la nécessité d'augmenter le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau afin de maintenir un budget équilibré.

Des travaux nécessaires de sécurisation du réseau sont engagés depuis 2019, des travaux de protection de notre captage, des augmentations des coûts des matières (électricité, compteurs, matériaux, carburant, main d'œuvre...), des problèmes de fuites, coup sur coup, et de réapprovisionnement en eau, suite à la période de sécheresse exceptionnelle, nécessitent une révision du tarif de l'eau sur la consommation 2023.

En conclusion, comme l'année dernière, si le Syndicat veut se constituer quelques réserves et continuer à équilibrer son budget, une augmentation progressive, est indispensable.

Le Comité Syndical, considérant cet exposé, et après en avoir délibéré :

- décide de fixer le nouveau prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau à 1,11 € H.T. (*un euros et onze centimes*) sur la consommation 2023,

A signaler d'autre part, qu'à ce prix de vente, s'ajoute la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (Agence de l'eau), et un forfait minimum de 20m3 est appliqué à chaque abonné.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CONFORME

Le Président.



**Hervé CORVISIER**